

Présidence

Vice-présidence CFVU

Direction Générale des services

Affaire suivie par :

Marie BELLET

Responsable des Instances

DEPE

Affaire suivie par :

Gwendoline LE RATE

secretariatcfvu@univ-rouen.fr

CFVU

24 septembre 2021 - URN

Décision n°CFVU-2021-67

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 24 votants, dont 5 membres représentés.

Création de diplômes universitaires (DU)*Création du DU – Spécialisation officinale*

Pour	23
Contre	0
Abstention	0
NPPV	1

La création du DU – spécialisation officinale est approuvée.

Création du DU – Clinique institutionnelle de l'accompagnement

Pour	21
Contre	0
Abstention	2
NPPV	1

La création du DU – Clinique institutionnelle de l'accompagnement est approuvée.

Fait à Rouen, le 24 septembre 2021

Le Président de l'université de Rouen
Normandie

Joël ALEXANDRE

Mise à jour le 24 janvier 2018

Direction des Enseignements
et du Suivi des Parcours Etudiants



DEMANDE DE CREATION
DIPLOME D'UNIVERSITE SANTE
SPECIALISATION OFFICINALE

DATES ET AVIS DES INSTANCES

Date et avis du Conseil de Gestion de la composante principale de rattachement (joindre l'avis): Favorable 26 mai 2021

Date et avis de la CFVU :

Date et avis de la commission des finances (DIU uniquement) :

Date et avis du Conseil d'Administration :

PIECES A JOINDRE

- Avis des instances universitaires : conseil de gestion, CFVU
- Fiche tableau des enseignements
- Dans le cadre d'un DIU : projets de conventions de partenariats, avis des instances des universités partenaires

EQUIPE PEDAGOGIQUE

RESPONSABLE(S) PEDAGOGIQUE(S) DE LA FORMATION

Nom et Prénom : Bounoure Frédéric & Malika Skiba

Fonctions : Responsables de la filière officine

Composante : UFR de Santé

☎ : 02.35.14.75.85 Adresse électronique : frederic.bounoure@univ-rouen.fr / malika.skiba@univ-rouen.fr

Composante de rattachement du diplôme et/ou autres Universités associées :

Département de Pharmacie

COMPOSITION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

NOM	Qualité	Etablissement / Organisme
BOUNOURE Frédéric	Co- responsable filière officine	UFR de Santé / Université de Rouen
SKIBA Malika	Co-responsable filière officine	UFR de Santé / Université de Rouen
FAVENNEC Loïc	Vice Doyen Pharmacie	UFR de Santé / Université de Rouen
DETUNCQ Céline	PAST Pharmacienne d'officine	UFR de Santé / Université de Rouen

FINALITÉ DE LA FORMATION

OPPORTUNITÉ DE CREATION :

Les pharmaciens peuvent exercer dans 3 grandes filières hospitalière, industrielle et officinale. La reconversion de la filière industrielle vers la filière officinale est courante notamment avec un projet de rachat d'une officine. Celui-ci nécessite réglementairement la réalisation d'un stage de 6 mois chez un maître de stage agréé. Le DU de spécialisation officinale vise donc à proposer ce stage réglementaire et apporter les compétences officinales essentielles à la pratique spécifique de ce métier. Ce DU pourra également être proposé à des pharmaciens identifiés par le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens présentant des lacunes dans le cadre de leur exercice officinal. Jusqu'à présent l'Université de Rouen proposait uniquement une formation qualifiante sous forme d'un stage en officine qui ne correspond plus aux attendus de son public en reconversion. Il y avait en moyenne entre 2 et 5 participants par an.

OBJECTIFS DE LA FORMATION - COMPETENCES VISEES :

Le DU de spécialisation apportera les bases d'un exercice officinal. Les compétences apportées seront axées sur la prise en charge du patient et sur les nouvelles missions du pharmacien d'officine avec :

- le conseil officinal et conseil aux voyageurs
- la prise en charge des enfants et de la périnatalité
- la réalisation de préparation magistrale
- la dispensation d'ordonnances avec des entretiens patient simulés
- la formation à la vaccination

POSITIONNEMENT DE LA FORMATION

PLACE DE LA FORMATION DANS L'OFFRE DE FORMATION

Cette formation spécifique à la Pharmacie est proposée par chaque UFR de Santé de France sous différentes formes : DU ou formation qualifiante pour la reconversion officinale. Par contre, sur la partie insuffisance professionnelle, elle sera la seule formation proposée en Normandie.

PLACE DE LA FORMATION DANS LE TISSU ECONOMIQUE

La formation a été construite avec des pharmaciens d'officine et sera proposée par le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens aux pharmaciens en insuffisance professionnelle et aux pharmaciens industriels souhaitant se reconvertir.

ÉLÉMENTS DIFFÉRENCIATEURS DE CETTE FORMATION GARANTISSANT SON SUCCÈS

Il s'agit d'une formation qui répond à une exigence réglementaire et l'inscription des pharmaciens en insuffisance professionnelle revêtira un caractère obligatoire.

Concernant le modèle économique, la totalité des enseignements sont mutualisés avec la 5^e année de pharmacie pour la partie captation et avec les 6^e années pour les heures présentielles. Il n'y aura donc pas d'heures d'enseignants à régler. C'est pourquoi il est envisageable d'ouvrir sous le seuil de 6 étudiants.

PUBLICS CONCERNÉS

Stagiaires de la formation continue

Effectifs attendus : stage réglementaire avec un effectif entre 2 à 5 par an

Étudiants en formation initiale :

Effectifs attendus : 1 à 2 ce serait des étudiants qui se réorientent après la 6^e année filière industrie

:

Prérequis : (niveau de diplôme et/ou expérience professionnelle)

Diplôme de pharmacien

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION**PROGRAMME**

- Complétez le tableau des enseignements joint

- Durée totale de la formation en heures (base 7h/jour ou 6h/jour) et en jours :

88,5 h d'enseignements auxquels s'ajoute le stage de 6 mois en officine pour la partie pratique.

- Est-il possible de s'inscrire à un ou plusieurs modules uniquement ?

OUI

NON

Si oui, détailler les compétences visées par chaque module :

- Est-il possible pour le participant d'échelonner la formation ? (sur plusieurs années. Si c'est le cas, le règlement des droits de scolarité est dû chaque année)

OUI

NON

Précisez :

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉS POUR LA FORMATION

Moyens pédagogiques :

- Dossiers pédagogique remis aux stagiaires
- Espace de cours accessible en ligne : Universitice, ...
- Salle de cours traditionnelle (tableau, vidéoprojecteur)
- Salle informatique (connexion internet, PC, ...)
- Salle de Travaux pratiques. *Préciser le matériel utilisé* : Matériel de Pharmacie Galénique
- Autres. Préciser :

Méthodes pédagogiques :

- Ateliers d'entraînement
- Analyse de pratiques
- Exposé magistral
- Jeux de rôle
- Etudes de cas
- Participation à des conférences/séminaires/colloques
- Formation pratique obligatoire (=stage)
- Autres. Préciser :

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

- La formation est-elle dispensée en présentiel ?

OUI NON

Si oui, précisez le(s) lieu(x) de formation :

UFR de Santé de Rouen

- La formation est-elle dispensée à distance ?

OUI NON

Si oui, précisez :

MODALITE	VOLUME HORAIRE théorique (en heure)	PRODUCTIONS ATTENDUES des stagiaires (<i>travaux effectivement accomplis qui servent de preuve : dossiers, fichiers, qcm, etc.</i>)
Captation	53,5	QCM pour évaluation finale
Classe virtuelle		
Production individuelle		
Production collective		
Serious game		
Tutorat en ligne		
Vidéo interactive		
Cours sonorisés		
Vidéo non-interactive		
QCM		

Autre : préciser		
------------------	--	--

- Préciser les modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de FOAD

Le suivi des cours en captation sera réalisé par des QCM pour évaluation finale. Possibilité d'échanger avec les enseignants durant l'année : mail, téléphone, rendez-vous...

- Préciser les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance pédagogique et technique, mis à disposition du stagiaire

Les personnes suivant la formation seront accompagnées par le service de formation continue, le service informatique de l'UFR de Santé et les 2 responsables pédagogiques

- Préciser les modalités techniques dédiées au suivi et rythme du suivi FOAD (messagerie, intranet, forum de discussion, ligne téléphonique dédiée, enseignement, coordination pédagogique, soutien aux travaux personnels, assistance technique, etc.) :

Possibilité de poser des questions à l'enseignant par messagerie

- Rythme des enseignements (regroupements ponctuels, sur une année ou 2...)

Les enseignements présentiels seront synchronisés avec la 6ème année de Pharmacie filière officine. Ils seront réalisés d'octobre à mi-Décembre sur un rythme d'1 à 2 demi-journées par semaine regroupées sur un jour de la semaine. Les enseignements en webTV seront mis à disposition sur les créneaux non utilisés. Les participants se connectent à leur rythme mais des créneaux sont aussi prévus sur ADE campus. Les deux options sont possibles.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES

-Modalités de contrôle des connaissances et des compétences et obtention du diplôme

L'UE Pratiques officinales sera évaluée par un examen écrit terminal sous forme de QCM en distanciel

L'UE Dispensation et préparations sera évaluée en contrôle continu et par un examen de TP

- Nombre de sessions d'examen, admissibilité et report d'une session sur l'autre)

2 SESSIONS D'EXAMEN

EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Evaluation de la formation par le participant :

(La loi du 5 mars 2014 introduit la notion de critères de qualité de la formation et demande aux formateurs d'être en mesure de prendre en compte les appréciations des formés sur la formation.)

L'évaluation de la pertinence et de l'organisation de la formation par les formés est réalisée via un questionnaire en fin de formation, numérique ou papier.

Les retours seront analysés chaque année pour faire évoluer à la fois les compétences enseignées, les méthodes pédagogiques, l'organisation des enseignements et les moyens d'évaluation.

UNIQUEMENT POUR LES DU-DIU EN SANTE
PROGRAMME DE DPC (DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU)

La formation proposée s'inscrit-elle pour tout ou partie dans le cadre d'un programme DPC ?

OUI NON

Si non, pourquoi ?

Non adapté

De plus, la formation sera financée généralement par pôle emploi ou les industriels pharmaceutiques ou par une officine

Si oui, précisez sur quelle partie du programme :

Sur quelle(s) orientations nationales HAS (voir annexe 1)

Décrivez les 3 étapes du programme et la durée de chacune;

Une étape est un temps présentiel ou non présentiel dédié aux trois fondamentaux d'un programme de DPC, à savoir :

l'acquisition ou le perfectionnement de connaissances ou de compétences ;

l'évaluation de pratiques professionnelles ;

la mise en place et le suivi d'actions d'amélioration.

Les critères des étapes :

un minimum de 3 étapes correspondant aux 3 fondamentaux

présentes ou non présentes

une étape garde une unité de temps et de lieu les étapes s'enchainent de façon chronologique et doivent durer chacune au minimum 0.5j soit 3h30

Étape 1 et durée :

Étape 2 et durée :

Étape 3 et durée :

ANNEXE 1 ORIENTATIONS NATIONALES HAS 2016-2018

Ces programmes sont conformes aux recommandations, avis et travaux de la Haute Autorité de santé et des agences sanitaires, et aux données acquises de la science.

ANNEXE : ORIENTATIONS S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SANTÉ

I. - Renforcer la prévention et la promotion de la santé

***Soutenir et valoriser les initiatives pour faciliter l'accès à la prévention et à la promotion de la santé**

S'inscrivent dans ces orientations les actions facilitant l'accès des patients à la prévention et à la promotion de la santé, sous la coordination du médecin traitant. Ces actions contribuent à renforcer la prévention, en accompagnant les programmes de dépistage des cancers, en soutenant la politique vaccinale, en renforçant l'accès à la contraception et en développant l'utilisation des tests rapides et auto-tests.

Orientation n° 1 : Programmes de dépistage organisé des cancers (sein, colorectal, col de l'utérus).

Orientation n° 2 : Amélioration de la couverture vaccinale de la population.

Orientation n° 3 : Contraception et santé sexuelle.

Orientation n° 4 : Dépistage et diagnostic par tests, recueils et traitements de signaux biologiques utilisés sur le lieu de soins.

***Informer et protéger les populations face aux risques sanitaires liés à l'environnement**

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à la connaissance et à la prise en compte par les professionnels de santé des pathologies imputables à l'environnement (saturnisme, mésothéliome, intoxication par le CO...) et des facteurs environnementaux pouvant avoir un impact sur la santé. (pollution de l'air, intérieur, extérieur, perturbateurs endocriniens, changement climatique...)

Orientation n° 5 : Risques sanitaires liés à l'environnement.

***Soutenir les services de santé au travail**

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à une meilleure prise en charge des salariés victime d'accident du travail ou atteints de maladie professionnelle, en particulier dans la prise en charge des travailleurs en risque de désinsertion professionnelle.

Orientation n° 6 : Coopération entre médecin du travail et médecin traitant.

Commenté [U1]: victimes

Commenté [U2]: d'un

Commenté [U3]: d'une

II. - Faciliter au quotidien les parcours de santé

***Promouvoir les soins primaires, favoriser la structuration des parcours de santé**

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à améliorer la prise en charge en équipe de soins et à faciliter les parcours de santé des patients atteints de pathologies pour lesquelles une mobilisation est engagée dans le cadre de la politique nationale de santé.

Orientation n° 7 : Coordination des équipes de soins primaires pour contribuer à la structuration des parcours de santé du patient, notamment à l'échelle d'un territoire de santé.

Orientation n° 8 : Coordination des soins entre médecin traitant et médecin correspondant.

Orientation n° 9 : Repérage précoce des grandes pathologies psychiatriques et des troubles psychiques chez les enfants et adolescents en grande difficulté.

Orientation n° 10 : Repérage de l'obésité et prise en charge.

Orientation n° 11 : Repérage de la maltraitance et de la violence (enfants, personnes âgées, personne en situation de handicap, violences faites aux femmes,...) et conduite à tenir.

Orientation n° 12 : Repérage précoce et intervention brève (RPIB) des conduites addictives : tabac, alcool et cannabis.

Orientation n° 13 : Prise en charge des troubles du spectre de l'autisme (TSA).

Orientation n° 14 : Repérage des signes précoces ou atypiques d'une maladie neuro- dégénérative.

Orientation n° 15 : Evaluation multidimensionnelle des patients atteints d'une maladie neuro- dégénérative.

Orientation n° 16 : « Annonce » du diagnostic d'une maladie grave (cancer, maladie neuro- dégénérative, SIDA...).

Orientation n° 17 : Prise en charge de la douleur.

Orientation 18 : Soins palliatifs et démarche palliative.

Orientation n° 19 : Repérage et prise en charge des personnes âgées en risque de perte d'autonomie (PAERPA).

Orientation n° 20 : Organisation de la prise en charge d'un patient atteint d'une maladie rare (comment éviter l'errance diagnostique et thérapeutique).

Orientation n° 21 : Elaboration et accompagnement d'un projet de santé territorial.

III. - Innover pour garantir la pérennité de notre système de santé *Innover en matière de formation des professionnels

S'inscrivent dans cette orientation les actions visant à promouvoir l'ouverture de la formation initiale des professionnels de santé à la pratique ambulatoire ainsi qu'à l'utilisation de bases de données médicales dans la pratique

Orientation n° 22 : Maîtrise de stage et tutorat.

Orientation n° 23 : Formation à la mise en place et à l'utilisation de bases de données médicales (registres, recueils en continu, intégration de data-set dans la pratique).

***Innover pour le bon usage du médicament**

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à prévenir les risques liés à l'usage inapproprié des médicaments, en particulier les antibiotiques et les anxiolytiques, ainsi qu'à l'utilisation des médicaments génériques.

Orientation n° 24 : Juste prescription des antibiotiques, pour une maîtrise de l'antibio-résistance.

Orientation n° 25 : Juste prescription des médicaments anxiolytiques et hypnotiques.

Orientation n° 26 : Juste prescription des médicaments et prévention de l'iatrogénie médicamenteuse.

Orientation n° 27 : Prescription et dispensation des médicaments génériques.

Orientation n° 28 : Le circuit du médicament (sécurité de l'administration, prescription et délivrance, dispensation, suivi et réévaluation).

***Innover pour la sécurité des soins et l'éducation du patient**

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à développer, chez les professionnels de santé, une culture de la sécurité des soins passant par la lutte contre les infections associées aux soins, la déclaration des événements indésirables liés aux soins, aux médicaments ou à toute substance, ainsi que par une réflexion sur la pertinence des soins et sur le retour d'expérience. Cet axe aborde également l'éducation du patient et la réflexion éthique dans les pratiques professionnelles. Y figure également une orientation visant à préparer les professionnels de la santé à répondre aux crises sanitaires ou aux attentats par la prise en charge des patients en situations sanitaires exceptionnelles, tout en assurant la sécurité des professionnels de santé et des personnels des établissements de santé.

Commenté [U4]: faire face

Orientation n° 29 : Lutte contre les infections associées aux soins.

Orientation n° 30 : Signalement des événements indésirables associés aux soins (EIAS).

Orientation n° 31 : Amélioration de la pertinence des soins.

Orientation n° 32 : Education pour la santé.

Orientation n° 33 : La réflexion éthique dans les pratiques professionnelles

Orientation n° 34 : Prise en charge des patients en situations sanitaires exceptionnelles (SSE), repérage, diagnostic et accompagnement des situations de stress posttraumatique.

La liste des orientations par profession de santé est consultable avec le lien ci-dessous ou en contactant le conseiller en charge du secteur santé au centre de formation continue

https://www.ogdpc.fr/public/medias/mondpc/pdf/DPCenPRATIQUE/01_ORIENTATIONS2016_2018_Arrete_



DEMANDE DE CREATION

DIPLÔME D'UNIVERSITE ET DIPLÔME INTER UNIVERSITAIRE SANTE ...DU CLINIQUE INSTITUTIONNELLE ET DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL-PRATIQUES DE MEDIATIONS.

DATES ET AVIS DES INSTANCES

Date et avis du Conseil de Gestion de la composante principale de rattachement (joindre l'avis):CG du 17 mai-
Approbation avec 7 voix pour, 3 NPPPV et 3 abstentions

Date et avis de la CFVU :

Date et avis de la commission des finances (DIU uniquement) :

Date et avis du Conseil d'Administration :

PIECES A JOINDRE

Avis des instances universitaires : conseil de gestion, CFVU

Fiche tableau des enseignements

Dans le cadre d'un DIU : projets de conventions de partenariats, avis des instances des universités partenaires

EQUIPE PEDAGOGIQUE

RESPONSABLE(S) PEDAGOGIQUE(S) DE LA FORMATION

Nom et Prénom : Drieu Didier

Fonctions : Professeur Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent

Composante : Département de Psychologie/UFR Sciences de l'Homme et des Sociétés

☎ : 0699583526

Adresse électronique : didier.drieu@univ-rouen.fr

Composante de rattachement du diplôme et/ou autres Universités associées : UFR SHS département de Psychologie

COMPOSITION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

NOM	Qualité	Etablissement / Organisme
DRIEU Didier	Professeur des universités	Université de Rouen Normandie
OULIDI Jerrar Jalal	PAU, psychologue	Université de Rouen Normandie
THOMAS Marie	Psychologue	Coordinatrice des activités en santé mentale, missions COVID 19, Médecins Sans Frontières et Cabinet libéral
DE TIMERMAN Nathalie	Psychologue	Unité mobile de psychiatrie périnatale, 3 ^{ème} secteur de psychiatrie infanto juvénile de Paris
WAMO Albert	Psychologue	Service formation direction territoriale de la Police Nationale en Nouvelle Calédonie
WAMINYA Richard	professeur	Directeur centre de recherche et de formation en langues et cultures kanak des îles Loyauté, N.C.

FINALITÉ DE LA FORMATION

OPPORTUNITE DE CREATION :

Face à de nouveaux défis dans l'accueil et l'accompagnement des sujets les plus vulnérables en institution, ce DU qui peut être une première étape vers la Licence Professionnelle « Accompagnement Social-Intervention Sociale-Pratiques de médiations » ou réalisé indépendamment. La réalisation du DU peut permettre la validation d'une grande partie du premier semestre de la Licence Professionnelle « Accompagnement social, intervention sociale-Pratiques de médiation », les projets soutenus lors de l'évaluation collective en fin de parcours DU pourront être repris dans le cadre de la LP pour être évalués dans leur portée effective vis-à-vis d'un public, ou d'une collectivité.

Ce DU répond donc aux besoins :

- 1) De professionnels (éducateurs, infirmiers, psychologues,...) dans les institutions médico-sociales (Protection de l'enfance, handicap, suivis judiciaires,...) impliqués dans des projets de médiations vers les familles ou environnements de vie avec les personnes vulnérables,
- 2) De professionnels (éducateurs, chargés de missions, animateurs,...) dans les collectivités locales ou territoriales impliqués dans des projets de médiation sociale

Cette analyse des besoins s'est faite surtout à partir des retours de formations, de partenariats avec des institutions (IDEFHI, Associations mission insertion, collectivités territoriales,...)

OBJECTIFS DE LA FORMATION - COMPETENCES VISEES :

Les diplômés seront capables d'accroître leurs compétences dans les domaines suivants :

Bloc : Conception de dispositifs d'intervention sociale :

-repérer les publics concernés par une action sociale (ou de médiation familiale)

-identifier les enjeux stratégiques d'une démarche de changement social

(Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans un domaine de spécialité pour documenter le sujet des médiations et synthétiser les données en vue de leur exploitation)

POSITIONNEMENT DE LA FORMATION

PLACE DE LA FORMATION DANS L'OFFRE DE FORMATION

Précisez la place de la formation dans l'offre de formation locale (notamment de l'Université), régionale (notamment de la ComUE), national ou international, selon les cas. Le cas échéant, décrire l'objet et l'intérêt de partenariat envisagés avec d'autres établissements ou organismes de formation.

Le dispositif de ce DU s'inscrit pour les professionnels et le public intéressé comme préalable potentiel à une inscription dans la Licence Professionnelle «Accompagnement Social-Intervention Sociale-Pratiques de médiation » habilitée avec une rentrée prévue dans l'UFR SHS en 2022-2023. Au-delà des besoins dans le champ des médiations, ces formations s'inscrivent dans la volonté du législateur (arrêté du 22 août 2018 sur l'ouverture et l'universalisation des formations en travail social) de permettre aux professionnels au-delà des diplômes d'état la poursuite de parcours universitaires professionnalisants.

De plus, il n'existe pas actuellement de dispositifs de formation dans le Grand ouest axés sur la formation aux pratiques de médiation.

Les étudiants de ce DU seront invités à participer aux séminaires et manifestations (journées d'étude) liées à nos 3 coopérations internationales (Départements de psychologie, Sherbrooke et UQAM, Québec ; UnB, Brasilia, Brésil ; université de Béjaïa, Algérie) et bien sûr, aux conventions avec la Province des îles en Nouvelle Calédonie et les services de l'IDEFHI.

PLACE DE LA FORMATION DANS LE TISSU ECONOMIQUE

Précisez les relations avec les entreprises, associations et autres partenaires socio-économiques ou culturels

-Convention formation continue déjà existante avec l'IDEFHI, à Canteleu (partenariat formation continue et recherche avec 2 contrats CIFRE

-Convention formation continue en projet avec la Province des îles en Nouvelle Calédonie

-intègre le volet « formation » du projet FHU Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (Facteurs de vulnérabilité/résilience influençant les trajectoires développementales et les modalités adaptatives d'enfants et d'adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance)

ÉLÉMENTS DIFFERENCIATEURS DE CETTE FORMATION GARANTISSANT SON SUCCES

Décrire ce qui caractérise cette formation et ce qui peut garantir son succès.

Les deux conventions permettent d'espérer un potentiel public à la hauteur des 14 étudiants attendus (12 candidats/an garantis dans la future convention avec la Province des îles + promotion du DU à l'IDEFHI). L'intégration future d'une partie des étudiants dans la licence professionnelle « Accompagnement social-intervention sociale-Pratiques de médiation » nous permet de mettre en synergie des besoins des professionnels avec nos besoins universitaires (nouvelles orientations en licence des disciplines SHS) selon trois logiques distinctes et complémentaires :

- En termes de cohérence des parcours (possibilité d'équivalence pédagogique pour 2 UE de la LP),
- En termes de continuité pédagogique et de contenus de formation (idem et partenariat possible pour le DE Médiateur Familial avec l'IFEN au Havre),
- En termes de formation pratique (projet tutorés avec des partenaires institutionnels).

PUBLICS CONCERNES

Stagiaires de la formation continue Effectifs attendus : De 14 à 24 (2 groupes de 10 participants minimum), 1 à Mont Saint Aignan et un autre dans la Province des Îles en NC

(2/3 de la formation étant mutualisée en distanciel ou hybride, des modalités que nous allons construire avec l'équipe résiliences plurielles, nous demandons à ouvrir chaque groupe avec 10 participants minimum)

Etudiants en formation initiale : Effectifs attendus :

Prérequis : (niveau de diplôme et/ou expérience professionnelle)

*À qui s'adresse cette formation ? Quels sont les catégories, métiers ou les fonctions concerné(e)s par cette formation ? ou formation « tous publics »
Les conditions d'accès : une durée d'activité professionnelle est-elle nécessaire ? Dans quel domaine ?
Un niveau minimum est-il exigé pour suivre cette formation ?*

Niveau 5 (bac + 2) et/ou expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le soin ou l'accompagnement social

Educateurs, soignants, médiateurs sociaux, animateurs insertion, psychologues,

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

PROGRAMME

- Complétez le tableau des enseignements joint

- Durée totale de la formation en heures (base 7h/jour) et en jours : 112 h formation + 7 h de présentations de projets, soit 17 j

- Est-il possible de s'inscrire à un ou plusieurs modules uniquement ?

OUI NON

Si oui, détailler les compétences visées par chaque module :

- Est-il possible pour le participant d'échelonner la formation ? (sur plusieurs années. Si c'est le cas, le règlement des droits de scolarité est dû chaque année)

OUI NON

Précisez : sur deux années maximum avec convention employeur

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES MOBILISES POUR LA FORMATION

Moyens pédagogiques :

Dossiers pédagogique remis aux stagiaires

Espace de cours accessible en ligne : Universitice, ...

Salle de cours traditionnelle (tableau, vidéoprojecteur)

Salle informatique (connexion internet, PC, ...) : campus numérique pour les étudiant-es à distance (province des îles, Nouvelle Calédonie)

Salle de Travaux pratiques. *Préciser le matériel utilisé :*

Autres. Préciser :

Méthodes pédagogiques :

Ateliers d'entraînement

Analyse de pratiques

Exposé magistral

Jeux de rôle

Etudes de cas

Participation à des conférences/séminaires/colloques

Formation pratique obligatoire (=stage) : projets tuteurés et/ou stages pour le public jeune en formation professionnelle

Autres. Préciser :

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

- La formation est-elle dispensée en présentiel ?

OUI NON

Si oui, précisez le(s) lieu(x) de formation : CFC et salles SHS (public rouennais) ; salles campus à distance pour la province des îles

- La formation est-elle dispensée à distance ?

OUI NON

Si oui, précisez : Hybridation selon modules (modalités en construction avec l'équipe d'ingénierie pédagogique Résiliences plurielles

MODALITE	VOLUME HORAIRE théorique (en heure)	PRODUCTIONS ATTENDUES des stagiaires (<i>travaux effectivement accomplis qui servent de preuve : dossiers, fichiers, qcm, etc.</i>)
Captation		
Classe virtuelle		
Production individuelle		
Production collective		
Serious game		
Tutorat en ligne		
Vidéo interactive		
Cours sonorisés		
Vidéo non-interactive		
QCM		
Autre : préciser		

- Préciser les modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de FOAD

Relevés de connexion, trace des échanges à distance avec les formateurs (courriels, chat, forums, ...), tests, exercices, devoirs, études de cas

Devoirs et étude de situations

- Préciser les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance pédagogique et technique, mis à disposition du stagiaire

Compétences et qualifications des personnes chargées d'assister le bénéficiaire de la formation (formateurs, tuteurs ou e-tuteurs, coordonnateurs, assistants techniques) : formateurs et tuteurs (2 en provinces des îles et 2 à Mont Saint Aignan)

- Préciser les modalités techniques dédiées au suivi et rythme du suivi FOAD (messagerie, intranet, forum de discussion, ligne téléphonique dédiée, enseignement, coordination pédagogique, soutien aux travaux personnels, assistance technique, etc.) : Messagerie, forum de discussion et soutien en visuo-conférence

- Rythme des enseignements (regroupements ponctuels, sur une année ou 2...) : 3 par semestre

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

-Modalités de contrôle des connaissances et des compétences et obtention du diplôme :

Au 1^{er} semestre :1 dossier dans une des 3 UE 1, 2 et 3 : étude d'une situation professionnelle au regard des compétences acquises et 1 dossier collectif (de 2 à 4 participants) sur un projet tuteuré de médiation (présentation contextuelle et problématique)

Au deuxième semestre : mémoire collectif sur le projet : 2 notes : Oral et écrit (50 %, 50 %)

- Nombre de sessions d'examen, admissibilité et report d'une session sur l'autre) : 1

EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Evaluation de la formation par le participant :

(La loi du 5 mars 2014 introduit la notion de critères de qualité de la formation et demande aux formateurs d'être en mesure de prendre en compte les appréciations des formés sur la formation.)

L'évaluation de la pertinence et de l'organisation de la formation par les formés est réalisée via un questionnaire en fin de formation, numérique ou papier.

Préciser la façon donc ces appréciations seront analysées et prises en compte par l'équipe pédagogique.

Réunion des participants avec l'équipe pédagogique au semestre 1 et conseil de perfectionnement en fin de formation ouvert aux représentants des partenaires

UNIQUEMENT POUR LES DU-DIU EN SANTE
PROGRAMME DE DPC (DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU)

La formation proposée s'inscrit-elle pour tout ou partie dans le cadre d'un programme DPC ?

OUI NON

Si non, pourquoi ?

Si oui, précisez sur quelle partie du programme :

Sur quelle(s) orientations nationales HAS (voir annexe 1)

Décrivez les 3 étapes du programme et la durée de chacune;

Une étape est un temps présentiel ou non présentiel dédié aux trois fondamentaux d'un programme de DPC, à savoir :

l'acquisition ou le perfectionnement de connaissances ou de compétences ;

l'évaluation de pratiques professionnelles ;

la mise en place et le suivi d'actions d'amélioration.

Les critères des étapes :

un minimum de 3 étapes correspondant aux 3 fondamentaux

présentes ou non présentes

une étape garde une unité de temps et de lieu les étapes s'enchainent de façon chronologique et doivent durer chacune au minimum 0.5j soit 3h30

Étape 1 et durée :

Étape 2 et durée :

Étape 3 et durée :

ANNEXE 1 ORIENTATIONS NATIONALES HAS 2016-2018

Ces programmes sont conformes aux recommandations, avis et travaux de la Haute Autorité de santé et des agences sanitaires, et aux données acquises de la science.

ANNEXE : ORIENTATIONS S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SANTÉ

I. - Renforcer la prévention et la promotion de la santé

***Soutenir et valoriser les initiatives pour faciliter l'accès à la prévention et à la promotion de la santé**

S'inscrivent dans ces orientations les actions facilitant l'accès des patients à la prévention et à la promotion de la santé, sous la coordination du médecin traitant. Ces actions contribuent à renforcer la prévention, en accompagnant les programmes de dépistage des cancers, en soutenant la politique vaccinale, en renforçant l'accès à la contraception et en développant l'utilisation des tests rapides et auto-tests.

Orientation n° 1 : Programmes de dépistage organisé des cancers (sein, colorectal, col de l'utérus).

Orientation n° 2 : Amélioration de la couverture vaccinale de la population.

Orientation n° 3 : Contraception et santé sexuelle.

Orientation n° 4 : Dépistage et diagnostic par tests, recueils et traitements de signaux biologiques utilisés sur le lieu de soins.

***Informier et protéger les populations face aux risques sanitaires liés à l'environnement**

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à la connaissance et à la prise en compte par les professionnels de santé des pathologies imputables à l'environnement (saturnisme, mésothéliome, intoxication par le CO...) et des facteurs environnementaux pouvant avoir un impact sur la santé. (pollution de l'air, intérieur, extérieur, perturbateurs endocriniens, changement climatique...)

Orientation n° 5 : Risques sanitaires liés à l'environnement.

***Soutenir les services de santé au travail**

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à une meilleure prise en charge des salariés victime d'accident du travail ou atteint de maladie professionnelle, en particulier dans la prise en charge des travailleurs en risque de désinsertion professionnelle.

Orientation n° 6 : Coopération entre médecin du travail et médecin traitant.

II. - Faciliter au quotidien les parcours de santé

***Promouvoir les soins primaires, favoriser la structuration des parcours de santé**

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à améliorer la prise en charge en équipe de soins et à faciliter les parcours de santé des patients atteints de pathologies pour lesquelles une mobilisation est engagée dans le cadre de la politique nationale de santé.

Orientation n° 7 : Coordination des équipes de soins primaires pour contribuer à la structuration des parcours de santé du patient, notamment à l'échelle d'un territoire de santé.

Orientation n° 8 : Coordination des soins entre médecin traitant et médecin correspondant.

Orientation n° 9 : Repérage précoce des grandes pathologies psychiatriques et des troubles psychiques chez les enfants et adolescents en grande difficulté.

Orientation n° 10 : Repérage de l'obésité et prise en charge.

Orientation n° 11 : Repérage de la maltraitance et de la violence (enfants, personnes âgées, personne en situation de handicap, violences faites aux femmes,...) et conduite à tenir.

Orientation n° 12 : Repérage précoce et intervention brève (RPIB) des conduites addictives : tabac, alcool et cannabis.

Orientation n° 13 : Prise en charge des troubles du spectre de l'autisme (TSA).

Orientation n° 14 : Repérage des signes précoces ou atypiques d'une maladie neuro- dégénérative.

Orientation n° 15 : Evaluation multidimensionnelle des patients atteints d'une maladie neuro- dégénérative.

Orientation n° 16 : « Annonce » du diagnostic d'une maladie grave (cancer, maladie neuro- dégénérative, SIDA...).

Orientation n° 17 : Prise en charge de la douleur.

Orientation 18 : Soins palliatifs et démarche palliative.

Orientation n° 19 : Repérage et prise en charge des personnes âgées en risque de perte d'autonomie (PAERPA).

Orientation n° 20 : Organisation de la prise en charge d'un patient atteint d'une maladie rare (comment éviter l'errance diagnostique et thérapeutique).

Orientation n° 21 : Elaboration et accompagnement d'un projet de santé territorial.

III. - Innover pour garantir la pérennité de notre système de santé *Innover en matière de formation des professionnels

S'inscrivent dans cette orientation les actions visant à promouvoir l'ouverture de la formation initiale des professionnels de santé à la pratique ambulatoire ainsi qu'à l'utilisation de bases de données médicales dans la pratique

Orientation n° 22 : Maîtrise de stage et tutorat.

Orientation n° 23 : Formation à la mise en place et à l'utilisation de bases de données médicales (registres, recueils en continu, intégration de data-set dans la pratique).

***Innover pour le bon usage du médicament**

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à prévenir les risques liés à l'usage inapproprié des médicaments, en particulier les antibiotiques et les anxiolytiques, ainsi qu'à l'utilisation des médicaments génériques.

Orientation n° 24 : Juste prescription des antibiotiques, pour une maîtrise de l'antibio-résistance.

Orientation n° 25 : Juste prescription des médicaments anxiolytiques et hypnotiques.

Orientation n° 26 : Juste prescription des médicaments et prévention de l'iatrogénie médicamenteuse.

Orientation n° 27 : Prescription et dispensation des médicaments génériques.

Orientation n° 28 : Le circuit du médicament (sécurité de l'administration, prescription et délivrance, dispensation, suivi et réévaluation).

***Innover pour la sécurité des soins et l'éducation du patient**

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à développer, chez les professionnels de santé, une culture de la sécurité des soins passant par la lutte contre les infections associées aux soins, la déclaration des événements indésirables liés aux soins, aux médicaments ou à toute substance, ainsi que par une réflexion sur la pertinence des soins et sur le retour d'expérience. Cet axe aborde également l'éducation du patient et la réflexion éthique dans les pratiques professionnelles. Y figure également une orientation visant à préparer les professionnels de la santé à répondre aux crises sanitaires ou aux attentats par la prise en charge des patients en situations sanitaires exceptionnelles, tout en assurant la sécurité des professionnels de santé et des personnels des établissements de santé.

Orientation n° 29 : Lutte contre les infections associées aux soins.

Orientation n° 30 : Signalement des événements indésirables associés aux soins (EIAS).

Orientation n° 31 : Amélioration de la pertinence des soins.

Orientation n° 32 : Education pour la santé.

Orientation n° 33 : La réflexion éthique dans les pratiques professionnelles

Orientation n° 34 : Prise en charge des patients en situations sanitaires exceptionnelles (SSE), repérage, diagnostic et accompagnement des situations de stress posttraumatique.

La liste des orientations par profession de santé est consultable avec le lien ci-dessous ou en contactant le conseiller en charge du secteur santé au centre de formation continue

https://www.ogdpc.fr/public/medias/mondpc/pdf/DPCenPRATIQUE/01_ORIENTATIONS2016_2018_Arrete_

